

## NTR28 – Information à l'intention des clients à propos des plates-formes d'exécution et des entreprises d'investissement choisies

Ces informations à l'intention des clients sur les plate-formes d'exécution et sur les entreprises d'investissement choisies ont été élaborées pour donner aux clients des informations relatives aux dispositions prises par BGL BNP Paribas (« BGL BNP Paribas » ou « nous » ou « la Banque ») sur les plates-formes d'exécutions auprès desquelles ont été exécutées les ordres client sur des instruments financiers et également sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients sur des instruments financiers en vue de leur exécution, conformément à la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (refonte) et les mesures d'application telles que transposées dans les lois et réglementations nationales (« MiFID II »), dans la mesure où elles s'appliquent.

Les informations présentées ci-dessous ont été rédigées selon les normes techniques de réglementation NTR28 et présentent les rapports relatifs aux données 2017, à partir du 23 janvier 2017 : une liste des cinq principales plates-formes d'exécution ou des cinq entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres pour chaque catégorie d'instruments financiers négociés (selon la classification usuelle de la Banque tel que définie dans les systèmes pouvant présenter des divergences avec la classification prévue dans les normes techniques de réglementation), contenant les éléments suivants :

- le nom et l'identifiant de la plate-forme ;
- le volume d'ordres clients exécutés sur la plateforme exprimé en pourcentage du volume total exécuté ;
- le nombre d'ordres clients exécutés sur la plateforme exprimé en pourcentage du volume total exécuté ;
- le pourcentage d'ordres passifs et agressifs parmi les ordres clients exécutés ;
- le pourcentage d'ordres dirigés parmi les ordres clients exécutés.

## Sommaire

<b>ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS - ACTIONS &amp; CERTIFICATS REPRÉSENTATIFS (A) :</b>	<b>3</b>
● RAPPORTS SUR LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT OÙ ONT ÉTÉ TRANSMIS OU PLACÉS LES ORDRES DES CLIENTS EN VUE DE LEUR EXÉCUTION	3
● COMMENTAIRES	3
● CLASSEMENT DES 5 PLUS IMPORTANTES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES UTILISÉS PAR NOTRE INTERMÉDIAIRE BNP PARIBAS (SUISSE) S.A POUR LES ORDRES DES CLIENTS DE DÉTAIL ET DES CLIENTS PROFESSIONNELS DE BGL BNP PARIBAS	6
<b>INSTRUMENTS DE DETTES (B) :</b>	<b>7</b>
● RAPPORTS SUR LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT OÙ ONT ÉTÉ TRANSMIS OU PLACÉS LES ORDRES DES CLIENTS EN VUE DE LEUR EXÉCUTION	7
● COMMENTAIRES	7
● CLASSEMENT DES 5 PLUS IMPORTANTES PLATE-FORMES D'EXÉCUTION CLASSÉES PAR VOLUMES UTILISÉS PAR NOTRE INTERMÉDIAIRE BNP PARIBAS (SUISSE) S.A POUR LES ORDRES DES CLIENTS DE DÉTAIL ET DES CLIENTS PROFESSIONNELS DE BGL BNP PARIBAS	9
<b>DÉRIVÉS SUR DEVICES (E) :</b>	<b>10</b>
● RAPPORTS SUR LES PLATE-FORMES D'EXÉCUTION OÙ ONT ÉTÉ TRANSMIS OU PLACÉS LES ORDRES DES CLIENTS EN VUE DE LEUR EXÉCUTION	10
● COMMENTAIRES	11
<b>DÉRIVÉS SUR ACTIONS (G) :</b>	<b>14</b>
● RAPPORTS SUR LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT OÙ ONT ÉTÉ TRANSMIS OU PLACÉS LES ORDRES DES CLIENTS EN VUE DE LEUR EXÉCUTION	14
● COMMENTAIRES	14
● CLASSEMENT DES 5 PLUS IMPORTANTES PLATE-FORMES D'EXÉCUTION CLASSÉES PAR VOLUMES UTILISÉS PAR NOTRE INTERMÉDIAIRE BNP PARIBAS (SUISSE) S.A POUR LES ORDRES DES CLIENTS DE DÉTAIL ET DES CLIENTS PROFESSIONNELS DE BGL BNP PARIBAS	17
<b>AUTRES INSTRUMENTS (M) :</b>	<b>18</b>
● RAPPORTS SUR LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT OÙ ONT ÉTÉ TRANSMIS OU PLACÉS LES ORDRES DES CLIENTS EN VUE DE LEUR EXÉCUTION	18
● COMMENTAIRES	18
● CLASSEMENT DES 5 PLUS IMPORTANTES PLATE-FORMES D'EXÉCUTION CLASSÉES PAR VOLUMES UTILISÉS PAR NOTRE INTERMÉDIAIRE BNP PARIBAS (SUISSE) S.A POUR LES ORDRES DES CLIENTS DE DÉTAIL ET DES CLIENTS PROFESSIONNELS DE BGL BNP PARIBAS	21



## Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs (a) :

- Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Clients professionnels				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

- Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des actions, la Banque a choisi un prestataire de service unique ("le prestataire"): BNP Paribas (Suisse) SA.

Le critère prédominant pour le choix de ce prestataire dans une transaction spécifique est le coût de la transaction. En effet, la grande majorité des transactions ont pour sous-jacent des actions liquides, traitées sur des places boursières facilement accessibles. Les critères de rapidité et la probabilité de l'exécution gagnent en importance sur les transactions les moins liquides (taille de l'ordre importante par rapport au volume habituellement traité).

Les transactions de ce prestataire de service unique sont généralement confiées à des intermédiaires financiers ("broker"). Ces derniers sont autorisés par la Banque et sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.). Parfois, les transactions sont effectuées par le prestataire directement auprès de SIX Swiss Exchange (membre).

**(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.**

La Banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisées par son prestataire sélectionné par la Banque ainsi qu'avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisées par les intermédiaires financiers autorisés par la Banque pour l'exécution de ses ordres selon des critères objectifs.

Certains intermédiaires financiers sélectionnés ainsi que notre prestataire appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

**(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.**

En 2017, en échange de l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un intermédiaire financier, la banque avait accès à de la recherche de la part des Brokers.

Depuis 2018, la Banque a mis en place une ségrégation entre les fournisseurs de services de recherche en investissement et les intermédiaires financiers en charge de l'exécution des transactions.

**(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.**

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions. En effet, ces fournisseurs d'exécution accèdent désormais non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN ou MTF en anglais) et internalisateurs systématiques (IS ou SI en anglais). Par ce biais, la banque et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité des différents marchés d'actifs financiers et à un meilleur prix (cours d'exécution), ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client de la Banque.

**(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.**

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

**(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.**

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité (par exemple, action de petite capitalisation



pour laquelle le nombre de titres échangés par jour est faible), et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, notre prestataire, ou l'intermédiaire financier sélectionné par ce dernier, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du plateau d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

**(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.**

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur (a) un suivi qualitatif multi-critères et (b) des données provenant d'un outil dédié ("Transaction Cost Analysis").

**(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.**

Non applicable

- Classement des 5 plus importantes entreprises d'investissement classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail et des clients professionnels de BGL BNP Paribas :

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Clients de détail	
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N	
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
BNP PARIBAS SECURITIES CORP. RCNB6OTYUAMMP879YW96	15.76	12.45
INSTINET EUROPE LTD LONDON 213800MXAKR2LA1VBM44	14.62	21.29
EXANE BNP PARIBAS PARIS 969500UP76J52A9OXU27	11.77	14.19
TRADITION SECUR. FUTURES 969500ULC0Y1IG0A4O72	2.2	2.01
NATIXIS, PARIS CAPITAL MARKETS 549300JX7L6CKP0SZF78	1.81	1.88

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs - Clients professionnels	
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N	
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
INSTINET EUROPE LTD LONDON 213800MXAKR2LA1VBM44	10.41	22.09
EXANE BNP PARIBAS PARIS 969500UP76J52A9OXU27	6.44	15.55
EXANE LONDRES 213800SH9MTNZQJKP526	5.64	11.74
TRADITION SECUR. FUTURES 969500ULC0Y1IG0A4O72	4.66	7.71
BNP PARIBAS SECURITIES CORP. RCNB6OTYUAMMP879YW96	4.25	7.28

Une part marginale des ordres clients sur des instruments financiers de type action et instruments assimilés peut être exécutée par notre prestataire auprès de Swiss Exchange (MIC : XSWX).



## Instruments de dettes (b) :

- Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (i) Obligations - Clients de détails				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (i) Obligations - Clients professionnels				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (ii) Instruments du marché monétaire - Clients professionnels				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	0				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

- Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de

## **l'exécution.**

Concernant l'exécution des obligations, la Banque a choisi un prestataire de service unique : BNP Paribas (Suisse) SA. Ce dernier prend en compte le prix de l'obligation, les coûts associés, la rapidité et la probabilité de l'exécution lors de la passation des transactions.

Les transactions concernent généralement des obligations traitées hors bourse ("OTC" ou "over the counter" en anglais); les transactions sont alors effectuées via Bloomberg, un système multilatéral de négociation ("MTF" ou "multilateral trading facility" en anglais) qui permet d'accéder aux prix proposés par un nombre très important d'intermédiaires financiers. Les intermédiaires financiers autorisés par la Banque pour effectuer des transactions sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.). Parfois, le prestataire exécute les transactions directement auprès de SIX Swiss Exchange (obligations listées).

### **(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.**

La Banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisées par son prestataire sélectionné par la Banque ainsi qu'avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisées par les intermédiaires financiers autorisés par la Banque pour l'exécution de ses ordres selon des critères objectifs.

Certains intermédiaires financiers sélectionnés ainsi que notre prestataire appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

### **(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.**

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

### **(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.**

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions. En effet, ces fournisseurs d'exécution accèdent désormais non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN ou MTF en anglais) et internalisateurs systématiques (IS ou SI en anglais). Par ce biais, la banque et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité des différents marchés d'actifs financiers et à un meilleur prix (cours d'exécution), ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client de la Banque.



(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité (par exemple, action de petite capitalisation pour laquelle le nombre de titres échangés par jour est faible), et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, notre prestataire, ou l'intermédiaire financier sélectionné par ce dernier, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du plateau d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur (a) un suivi qualitatif multi-critères et (b) des données provenant d'un outil dédié ("Transaction Cost Analysis").

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable

• Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail et des clients professionnels de BGL BNP Paribas :

---

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (i) Obligations - Clients de détails
-------------------------	--

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (i) Obligations - Clients professionnels	
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N	
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
DEUTSCHE BANK AG 7LTFWFZYICNSX8D621K86	8.54	3.13
DAIWA CAPITAL MARKETS EUROPE MIM2K09LFYD4IB163W58	8	2.54
ZUERCHER KANTONALBANK 165GRDQ39W63PHVONY02	6.77	6.64
JP MORGAN SECURITIES PLC K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32	5.93	4.41
BNP PARIBAS LONDON CGKPTULO6IWC1NOM75	5.54	5.48

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (ii) Instruments du marché monétaire - Clients professionnels	
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	O	
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL LTD W22LROWP2IHZNBB6K528	33.51	3.55
CITIGROUP GLOBAL MARKET LTD XKZZ2JZF41MRHTR1V493	30.54	4.37
BNP PARIBAS LONDON CGKPTULO6IWC1NOM75	10.23	4.7
DEUTSCHE BANK AG 7LTFWFZYICNSX8D621K86	4.95	3.92
JP MORGAN SECURITIES PLC K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32	2.11	5.15

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dettes - (ii) Instruments du marché monétaire - Clients professionnels	
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	O	
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
BNP PARIBAS LONDON CGKPTULO6IWC1NOM75	79.48	22.73
DEUTSCHE BANK AG 7LTFWFZYICNSX8D621K86	14.81	6.06
CALYON CORP & INV. LONDON	1.96	6.06
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD 57EBC7821B3C0020	1.57	7.58
MERRILL LYNCH LDN BONDS GGDZP1UYGU9STUHRDP48	1.56	10.61

Une part marginale des ordres clients sur des instruments financiers de type instrument de dettes peut être exécutée par notre prestataire auprès de Swiss Exchange (MIC : XSWX).

### Dérivés sur devises (e) :

- Rapports sur les plate-formes d'exécution où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :



Catégorie d'instruments	(e) Dérivés sur Devises - (i) futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	0				
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	100	100	0	100	0

Catégorie d'instruments	(e) Dérivés sur Devises - (i) futures et options admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients professionnels				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	0				
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	100	100	0	100	0

Catégorie d'instruments	(e) Dérivés sur Devises - (ii) Swaps, forwards et autres dérivés sur devises - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	100	100	0	100	0

Catégorie d'instruments	(e) Dérivés sur Devises - (ii) Swaps, forwards et autres dérivés sur devises - Clients professionnels				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières plate-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	100	100	0	100	0

● Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Les ordres clients dérivés sur devises sont traités en dehors d'une place de bourse ("over the counter" ou OTC en anglais) avec BNP Paribas SA, un établissement financier classé comme internalisateur systématique au sens MiFID2. BNP Paribas SA considérera au moment de l'exécution des lieux alternatifs qui assurent le meilleur résultat pour le client.

**(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.**

La Banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plateformes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisés par les intermédiaires financiers sélectionnés par la Banque pour l'exécution de ses ordres. BNP Paribas SA et la Banque appartiennent au Groupe BNP Paribas.

**(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.**

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

**(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.**

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions.

**(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.**

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MiFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

**(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.**

Non applicable



**(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.**

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur des process pour analyser la qualité d'exécution. Ces processus comprennent l'examen des données publiées par d'autres lieux d'exécution dans le cadre des normes technique de réglementation NTR 27 une fois que ces informations seront disponibles.

**(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.**

Non applicable

## Dérivés sur actions (g) :

- Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(g) Dérivés sur actions - (i) Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

Catégorie d'instruments	(g) Dérivés sur actions - (i) Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients professionnels				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

- Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des ordres clients sur instruments dérivés listés sur actions la Banque a choisi un prestataire de service unique : BNP Paribas (Suisse) SA. Le prestataire prend en compte le prix du dérivé, les coûts associés, la rapidité et la probabilité de l'exécution lors de la passation des transactions.

Les transactions sont effectuées par le prestataire soit directement sur Eurex Exchange - la bourse de dérivés listés européens la plus active et liquide - soit confiées à un intermédiaire financier ("broker"). Les intermédiaires financiers autorisés par la banque sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.).



**(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.**

La banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plateformes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisés par les intermédiaires financiers sélectionnés par la banque pour l'exécution de ses ordres. Certains intermédiaires financiers sélectionnés ainsi que notre prestataire appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

**(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.**

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

**(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.**

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types des plateformes d'exécution et intermédiaires financiers utilisés pour exécuter les transactions. En effet, ces fournisseurs d'exécution accèdent désormais non seulement aux marchés réglementés mais aussi à certains systèmes multilatéraux de négociation (SMN ou MTF en anglais) et internalisateurs systématiques (IS ou SI en anglais). Par ce biais, la banque et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité des différents marchés d'actifs financiers et à un meilleur prix (cours d'exécution), ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client de la Banque.

**(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.**

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

**(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.**

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité, et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, la Banque, ou l'intermédiaire financier

sélectionné par elle, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du fournisseur d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

**(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.**

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base sur (a) un suivi qualitatif multicritères et (b) des données provenant d'un outil dédié ("Transaction Cost Analysis").

**(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.**

Non applicable



- Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail et des clients professionnels de BGL BNP Paribas :

Une part importante des ordres clients sur des instruments financiers de type dérivés sur actions est exécutée par notre prestataire auprès de EUREX FRANCFORT (LEI : 529900LN3S50JPU47S06), pour 53% des volumes traités des ordres clients de détail et pour 68% des volumes traités des ordres clients professionnels.

Catégorie d'instruments	(g) Dérivés sur actions - (i) Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients de détail	
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N	
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
BNP PARIBAS SECURITIES CORP. RCNB60TYUAMMP879YW96	46.43	60.98
NEWEDGE O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	27.68	16.84
BNP PARIBAS LONDON CGKPTUL0E6IWC1NOM75	25.92	21.95

Catégorie d'instruments	(g) Dérivés sur actions - (i) Options et futures admis à la négociation sur une plate-forme de négociation - Clients professionnels	
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N	
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
BNP PARIBAS LONDON CGKPTUL0E6IWC1NOM75	55.00	48.56
BNP PARIBAS SECURITIES CORP. RCNB60TYUAMMP879YW96	31.63	42.87
NEWEDGE O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	13.37	8.57

## Autres instruments (m) :

- Rapports sur les entreprises d'investissement où ont été transmis ou placés les ordres des clients en vue de leur exécution :

Catégorie d'instruments	(m) Autres Instruments - Clients de détail				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

Catégorie d'instruments	(m) Autres Instruments - Clients professionnels				
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N				
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification	Proportion d'ordres passifs	Proportion d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BNP PARIBAS (SUISSE) SA QHSFEYI7HUOXXZ413E03	100	100	Non disponible	Non disponible	0

Cette catégorie d'instrument financier comprend les produits structurés.

## • Commentaires :

(a) Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution.

Concernant l'exécution des produits structurés, notre prestataire réalise l'exécution des transactions avec des émetteurs de produits structurés (généralement des banques d'investissement, c'est-à-dire des établissements financiers classés comme internalisateurs systématiques au sens MiFID2). Notre prestataire prend en compte le prix du produit structuré, les coûts associés, la rapidité et la probabilité de l'exécution lors de la passation des transactions.

La création de nouveaux produits structurés prend souvent, mais pas tout le temps, la forme d'un appel d'offre auprès de différents émetteurs. Les transactions pour les produits existants sont toujours exécutées auprès de l'émetteur dudit produit (un seul teneur de marché dans ce cas).



Les émetteurs de produits structurés autorisés par la banque pour effectuer des transactions sont régulièrement monitorés sous différents angles (qualité, coûts, etc.).

**(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.**

La Banque n'a pas de lien, de conflit d'intérêt ou de participation avec les plate-formes (Marchés réglementés, MTFs, SI etc..) utilisés par les émetteurs de produits structurés sélectionnés par la Banque pour l'exécution de ses ordres. Certains émetteurs appartiennent au Groupe BNP Paribas, totalement ou partiellement.

**(c) Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.**

La Banque n'a reçu aucun avantage non pécuniaire, rémunération, ou remise pour l'acheminement des ordres vers une plate-forme d'exécution ou un vers intermédiaire financier particulier(e) qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MiFID.

**(d) Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.**

La Banque met régulièrement à jour sa politique d'exécution notamment en modifiant la liste et les types d'émetteurs de produits structurés utilisés pour exécuter les transactions.

**(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.**

Tous les ordres sont traités avec les mêmes critères de diligence, transparence et qualité indépendamment de la classification du client selon MIFID ("clients de détail" et "clients professionnels").

**(f) Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.**

Dans le cas particulier d'ordres sur des instruments avec peu de liquidité, et dans la mesure où cela peut s'avérer déterminant pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client, la Banque, ou l'intermédiaire financier sélectionné par elle, privilégie d'abord l'impact de la taille de l'ordre et la rapidité de son exécution pour le choix du fournisseur d'exécution à qui l'ordre sera transmis.

(g) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution.

Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Banque se base principalement sur un suivi qualitatif multi-critères.

(h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

Non applicable



- Classement des 5 plus importantes plate-formes d'exécution classées par volumes utilisés par notre intermédiaire BNP PARIBAS (SUISSE) S.A pour les ordres des clients de détail et des clients professionnels de BGL BNP Paribas :

Catégorie d'instruments	(m) Autres Instruments - Clients de détail	
Notification: Si la quantité moyenne des opérations par jour ouvrable est inférieure à 1	N	
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
BNP PARIBAS ISSUANCE BV ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	38.1	47.72
BNP PARIBAS HOLDING NV 724500II55VAP7ILUY33	20.31	13.65
SOCIETE GENERALE ISSUER O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	12.78	12.75
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL W22LROWP2IHZNBB6K528	7.28	5.41
CREDIT AGRICOLE 1VUV7VQFKUOQSJ21A208	6.72	1.44

Catégorie d'instruments	(m) Autres Instruments - Clients professionnels	
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N	
Cinq premières entreprises d'investissement classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion des volumes traités par rapport au total de cette classification	Proportion des ordres exécutés par rapport au total de cette classification
BNP PARIBAS ISSUANCE BV ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	44.27	49.48
BNP PARIBAS HOLDING NV 724500II55VAP7ILUY33	20.35	11.28
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL W22LROWP2IHZNBB6K528	13.32	15.44
EXANE 2FL5XIC1B8Q6HNGN6A35	4.82	6.65
SOCIETE GENERALE ISSUER O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	3.73	1.95

## NOS AGENCES À LUXEMBOURG-VILLE

Bonnevoie  
Cloche d'Or  
Gare  
Grand-Rue  
Kirchberg Europe

Kirchberg Siège social  
Limpertsberg  
Merl-Belair  
Merl-Jardins de Luxembourg  
Royal Monterey

## NOS AGENCES AU LUXEMBOURG

Bascharage Kordall  
Bereldange  
Bettembourg  
Clervaux  
Diekirch  
Differdange  
Dudelange  
Echternach  
Esch Belval  
Esch Benelux  
Esch Centre  
Ettelbruck  
Grevenmacher  
Howald  
Junglinster  
Larochette

Mamer  
Mersch  
Mondorf-les-Bains  
Niederanven  
Pétange  
Redange-sur-Attert  
Remich  
Schifflange  
Steinfort  
Strassen  
Tétange Käldall  
Vianden  
Wasserbillig  
Weiswampach  
Wiltz

## CONTACTEZ-NOUS



(+352) 42 42-2000



info@bgl.lu



bgl.lu

### **BGL BNP PARIBAS S.A.**

50, avenue J.F. Kennedy – L-2951 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : B 6481



**BGL  
BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change